

Prêt d'honneur Initiative Polynésie Française

INITIATIVE POLYNESIE FRANCAISE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Polynésie Française a pour objectif de soutenir et promouvoir l'entrepreneuriat local, par l'octroi de prêt d'honneur (à fin de levier bancaire) et l'accompagnement pendant toute la durée du prêt, voire la mise en place de parrainage.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise la création, le développement ou la reprise d'entreprise.

Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Les dépenses éligibles sont : les travaux, immobilisations corporelles (outillage industriel, matériel professionnel, matériel informatique), véhicule, rachat de FDC.

Quelles sont les particularités ?

- Dépenses inéligibles

Sont exclus du dispositif, les besoins de trésorerie seul, sauf lorsqu'ils représentent une part marginale du projet global.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur ne peut excéder 25 % du projet global, et son montant est compris entre 500 000 PF et 2 500 000 PF.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Polynésie Française.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE POLYNESIE FRANCAISE

- c/o Pôle Entreprise CCISM
41, rue du Docteur Cassiau
98714 PAPEETE
Téléphone : 00 689 40 57 09 19